



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
25 janvier 2012

Français
Original : anglais

Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
Troisième session
Manille, 25 et 26 janvier 2012

Rapport de la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

Introduction

1. La troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres s'est tenue comme suite à la décision 26/6 du Conseil d'administration en date du 24 février 2011 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), demandant au Directeur exécutif d'organiser la troisième session, en s'efforçant d'assurer une participation aussi vaste que possible et, à cette fin, inviter vivement les gouvernements à participer activement à l'examen intergouvernemental et, si possible, à verser des contributions financières pour compenser le coût de la réunion.
2. La troisième session de la Réunion intergouvernementale s'est déroulée à l'hôtel EDSA Shangri-La, à Manille, les 25 et 26 janvier 2012. Elle comportait un segment technique, tenu le 25 janvier, et un segment de haut niveau, tenu le 26 janvier.

Première partie : Segment technique

I. Ouverture du segment technique

3. Le segment technique a été ouvert le mercredi 25 janvier 2012 à 10 h 25. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Amina Mohamed, Directrice exécutive adjointe du PNUE, et Mme Analiza Rebueta Teh, Secrétaire adjointe et Chef du personnel du Département de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines.
4. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive adjointe a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement et le peuple philippins d'avoir accueilli la réunion. Elle a rappelé que le PNUE et les Philippines pouvaient s'enorgueillir d'une longue tradition de coopération dans le domaine de l'environnement. Dotées d'un littoral de quelque 40 000 km, les Philippines avaient ardemment préconisé des programmes visant à s'attaquer aux questions relatives au milieu marin et côtier, y compris le Programme d'action mondial, et avaient fait de grands progrès pour mettre en œuvre le Programme à l'échelon national.

5. La session serait l'occasion d'aborder certaines questions ayant une incidence pour tous les pays. L'océan revêtait une importance mondiale, même pour les pays enclavés, vu qu'ils jouaient un rôle notable dans des questions de dimension mondiale, telles que les changements climatiques et la propagation à longue distance de polluants, et compte tenu de l'impact des activités terrestres sur le milieu marin. Les activités humaines terrestres, la pauvreté endémique et la croissance démographique exerçaient une pression croissante sur la santé des écosystèmes marins et côtiers. À la deuxième session de la Réunion intergouvernementale, tenue à Beijing en 2006, les participants avaient convenu que sur la période 2007-2011, l'accent serait mis sur l'intégration de la mise en œuvre du Programme d'action mondial dans les mécanismes de développement national et les budgets nationaux. En outre, la Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial avait insisté sur le fait que des efforts supplémentaires devaient être déployés pour faire face aux sources de nutriments polluants ponctuels et non ponctuels. Dans ce but, des ateliers régionaux avaient été organisés pour donner aux responsables politiques l'opportunité de reconnaître la contribution que les ressources côtières et marines apportaient aux produits intérieurs bruts et aux économies nationales, et un certain nombre de pays avaient progressé dans l'intégration de la gestion des ressources marines et côtières dans les cadres plus vastes de développement national. Enfin, évoquant les diverses initiatives lancées dans le monde, elle a dit qu'il importait de maintenir l'élan acquis afin d'améliorer la santé des écosystèmes océaniques et côtiers.

6. Intervenant ensuite, Mme Teh a dit que la Conférence mondiale sur l'interdépendance entre les terres et les océans, qui avait eu lieu récemment, avait reconnu qu'il fallait insister davantage sur la gestion intégrée des zones côtières en la percevant comme une opportunité de croissance économique sans compromettre l'environnement. Elle a appelé l'attention sur un récent rapport du PNUE intitulé « Green Economy in a Blue World », dont il ressortait que des investissements écologiques dans le milieu marin et côtier pouvaient produire des avantages économiques et sociaux, y compris dans des secteurs tels que la pêche et l'aquaculture, les transports maritimes, les énergies renouvelables marines, le tourisme côtier et l'exploitation minière. Rappelant que la deuxième session de la Réunion intergouvernementale avait mis l'accent sur l'intégration de la mise en œuvre du Programme d'action mondial dans les plans et budgets nationaux, elle a annoncé que la session en cours se pencherait sur le rôle du Programme d'action mondial en tant que plateforme politique et stratégique visant à accélérer la mise en œuvre nationale grâce à la gestion intégrée des zones côtières et à d'autres initiatives. Un tel processus exigerait un renforcement accru des capacités, l'établissement de partenariats régionaux et mondiaux, la mise en place d'activités de surveillance, l'accès aux mécanismes de financement et le partage de l'information entre tous les secteurs. Pour conclure, elle a dit que l'essentiel était de prendre, à l'échelon local, des mesures de nature à établir un lien entre les activités en amont et en aval, à grande échelle.

7. Après ces déclarations, un certificat d'appréciation a été présenté à M. Alfred Duda, Conseiller principal au Fonds pour l'environnement mondial, pour sa contribution à la protection du milieu marin en obtenant un financement au titre du domaine d'intervention sur les eaux internationales du Fonds.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

8. À la séance d'ouverture du segment technique, les membres du Bureau ci-après ont été élus par acclamation :

Président:	M. Ramon J. P. Paje (Philippines)
Vice-présidents :	Mme Ydalia Acevedo (République dominicaine)
	Mme Natalia Tretiakova (Fédération de Russie)
	Mme Rejoice Mabudafhasi (Afrique du Sud)
	M. Joe Murphy (États-Unis d'Amérique)

9. Mme Acevedo a accepté de remplir les fonctions de rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour ci-après du segment technique a été adopté sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/GPA/IGR.3/1, tel que modifié oralement :

1. Ouverture du segment technique.
2. Questions d'organisation :

- a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
3. Conférence mondiale sur l'interdépendance entre les terres et les océans.
 4. Examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres aux niveaux national, régional et international.
 5. Questions de politique générale concernant la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.
 6. Programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour 2012-2016.
 7. Questions diverses.
 8. Clôture du segment technique.
11. L'ordre du jour ci-après pour le segment de haut niveau a été adopté sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/GPA/IGR.3/1, tel que modifié oralement :
1. Ouverture du segment de haut niveau.
 2. Questions de politique générale concernant la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.
 3. Programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour 2012-2016.
 4. Adoption de la déclaration ministérielle.
 5. Adoption du rapport de la session.
 6. Clôture de la session.

C. Organisation des travaux

12. Étant donné que la session a été convoquée sous les auspices du Conseil d'administration du PNUE, le règlement intérieur du Conseil d'administration s'est appliqué, mutatis mutandis, à ces travaux.
13. Les représentants ont convenu que la session serait divisée en un segment technique, qui se tiendrait le mercredi 25 janvier 2012, et un segment de haut niveau, qui se tiendrait le jeudi 26 janvier 2012. Les débats se dérouleraient en plénière de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des groupes de travail seraient créés, si nécessaire, en tenant compte des besoins des petites délégations.

D. Participation

14. Les représentants des États ci-après ont participé à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Islande, Japon, Kenya, Kiribati, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Norvège, Oman, Palaos, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.
15. La Palestine a également participé en qualité d'observateur.
16. Les secrétariats des conventions et les organismes des Nations Unies et institutions spécialisées ci-après étaient représentés : le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le secrétariat de

la Convention sur les zones humides d'importance internationale, spécialement pour les oiseaux aquatiques.

17. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : le Fonds pour l'environnement mondial et la « Water and Sanitation for Africa ».

18. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales et de particuliers étaient représentés ou y ont participé (voir UNEP/GPA/IGR.3/INF/1).

III. Conférence mondiale sur l'interdépendance entre les terres et les océans

19. M. Raphael Lotilla et Mme Wendy Watson-Wright, coprésidents de la Conférence mondiale sur l'interdépendance entre les terres et les océans, qui s'était tenue les 23 et 24 janvier 2012 à Manille, ont présenté un résumé de la Conférence (voir UNEP/GPA/IGR.3/INF/14).

20. Les représentants ont pris note des informations fournies.

IV. Examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres aux niveaux national, régional et international

21. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur la note du secrétariat consacrée aux progrès de la mise en œuvre du Programme d'action mondial aux niveaux national, régional et international sur la période 2007–2011 (UNEP/GPA/IGR.3/2).

22. Au cours du débat qui a suivi, se référant à la gestion des eaux usées, un certain nombre de représentants ont souligné le coût élevé du traitement de ces eaux. L'un a dit que le Programme devrait promouvoir la mise au point de techniques de traitement peu coûteuses. Un autre a demandé que l'on établisse et diffuse des directives sur la mise au point d'options à bas prix pour s'attaquer à la pollution posée par les eaux usées ainsi que des informations sur les pratiques de gestion rationnelles pour sensibiliser le public à la question. S'agissant des débris marins, un représentant a souligné le rôle essentiel joué par le PNUE en mettant à disposition des mécanismes d'appui institutionnel et en mobilisant des ressources financières. Plutôt que de lancer de nouvelles initiatives de politique générale, a-t-il ajouté, celles qui étaient déjà en place devraient être revues et rendues plus efficaces, et des ressources devraient être allouées à la mise en œuvre de projets pilotes là où ils étaient le plus nécessaires.

23. Les représentants ont pris note des informations fournies.

V. Questions de politique générale concernant la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial

24. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur la note du secrétariat relative aux orientations politiques pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial sur la période 2012-2016 (UNEP/GPA/IGR.3/3).

25. Au cours du débat qui a suivi, l'accent a été mis sur la création de partenariats mondiaux qui porteraient sur certaines sources de pollution particulières – les nutriments, les eaux usées et les débris marins. Ces objectifs ont recueilli l'assentiment général. Un représentant a ajouté qu'il faciliterait une meilleure utilisation des ressources et aurait un impact plus grand sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

26. Plusieurs représentants ont appelé l'attention sur certains dangers bien précis menaçant le milieu marin et côtier. L'un a mis en garde contre les dangers causés par le transport de substances dangereuses et le déversement sauvage des déchets électroniques dans les pays en développement. Les pays développés devraient contrôler l'exportation de déchets et veiller à ce qu'ils soient traités ou gérés à la source, là où il existe des capacités suffisantes. Le Programme d'action mondial et autres parties prenantes devraient aider les pays en développement à éliminer les stocks dans de bonnes conditions et prendre des mesures pour contrôler les importations. Un autre a attiré l'attention sur les problèmes posés par les mines, soulignant que la vie marine devait être protégée, et un troisième a signalé que les petits États insulaires étaient menacés par la pollution, et a lancé un appel pour que dans le Programme la priorité soit accordée aux efforts en vue de lutter contre ce fléau. Un autre

encore a demandé, entre autres, qu'une assistance et des conseils soient fournis à son gouvernement pour faire face aux problèmes posés par les détritiques marins et le traitement des eaux usées.

27. Un certain nombre de représentants se sont déclarés favorables à l'idée d'établir un rang de priorité entre les catégories de sources visées par le Programme afin d'orienter la mobilisation des ressources et les dépenses. L'un d'entre eux s'est félicité de l'accent mis sur les détritiques marins et a adressé une mise en garde concernant les dangers de la modification physique et la destruction d'habitats, tandis qu'un autre a déclaré qu'il souscrivait à la gestion intégrée des zones côtières et à l'Approche écosystémique et demandé aux pays développés de fournir aux pays en développement des technologies et des subventions à des conditions non commerciales afin que la planète puisse être débarrassée des déchets aussitôt que possible. Un troisième a déclaré que, selon lui, les nutriments, les eaux usées et les détritiques marins devraient être les catégories de sources prioritaires pour la période 2012–2016. Un représentant s'est félicité de l'accent mis sur l'utilisation efficace des ressources et la nécessité de réduire la pollution, suggérant qu'il soit fait référence à la nécessité de changer les modes de production et de consommation actuels, qui n'étaient pas viables, en vue de réduire la pollution et d'améliorer l'utilisation des ressources écosystémiques. Un autre a suggéré que le démantèlement des navires soit inscrit sur la liste des catégories de sources, vu que cette activité était menée dans les zones côtières et qu'elle était extrêmement polluante.

28. Un représentant a évoqué un partenariat entre un organisme de son gouvernement et le Programme d'action mondial visant à aider d'autres pays; un autre a préconisé la mise en œuvre efficace des conventions internationales pertinentes, y compris les conventions relatives aux milieux marins et côtiers et aux eaux de ballast. Un troisième a préconisé la coopération à de multiples niveaux pour trouver une solution commune, ajoutant que, plutôt que de se borner à sensibiliser le public, il était indispensable de développer les capacités et d'offrir aux populations un autre mode de vie qui les attirerait loin des activités polluantes. Un représentant a décrit les travaux entrepris par son gouvernement pour mettre en œuvre son programme d'action national et a offert de faire part de son expérience à cet égard afin que ce programme puisse être reproduit avec succès dans d'autres pays.

29. Un représentant a estimé que le lien essentiel entre la qualité de l'eau et ses impacts sur la santé humaine devrait être mieux affirmé. Grâce aux partenariats établis dans le cadre du Programme d'action mondial, comme par exemple les partenariats sur les nutriments et les eaux usées, celui-ci devrait démontrer clairement l'importance de l'approche écosystémique de la gestion des zones côtières et des ressources en eaux.

30. La possibilité d'établir, à la session en cours, un Bureau qui continuerait de fonctionner après la session a été envisagée; ce Bureau serait chargé de recevoir les rapports périodiques des partenariats et de donner des informations en retour. Un représentant, tout en réservant bon accueil à cette proposition, a déclaré que le financement de ce Bureau devrait provenir des ressources existantes ou de contributions volontaires et que son établissement ne devrait pas détourner de la mise en œuvre effective du programme de travail. Un autre a dit que le Bureau permettrait aux pays de dresser le bilan des progrès accomplis entre les réunions mondiales et de faire face aux questions émergentes en temps utile.

31. Les représentants ont pris note des informations fournies.

VI. Programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour la période 2012–2016

A. Programme de travail

32. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur la note du secrétariat concernant le projet de programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour la période 2012–2016 (UNEP/GPA/IGR.3/4).

33. Au cours du débat qui a suivi, un représentant, tout en exprimant son soutien à l'accent mis sur la gestion des nutriments, des détritiques marins et de la gestion des eaux usées, a souligné que l'altération physique et la destruction de l'habitat était une autre menace qui méritait qu'on y accorde une attention d'urgence. Par ailleurs, le Programme d'action mondial devrait donner davantage de conseils pour aider les pays à mettre en œuvre leurs programmes d'action nationaux, en particulier pour fixer des buts et objectifs clairs et impliquer les parties prenantes à la conception et à l'orientation du programme. Il s'est déclaré favorable à l'évaluation des services écosystémiques, tout en ajoutant que la mise au point de méthodes d'évaluation serait mieux desservie par des partenariats avec les experts, par exemple des universités, qui étaient dotés des compétences nécessaires à cette fin.

34. Un autre représentant a proposé quelques réajustements aux activités pour les trois domaines prioritaires, ajoutant qu'il fallait veiller à répartir le travail efficacement entre le Bureau de coordination et le Bureau. Un troisième a dit qu'il fallait faire expressément mention du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du programme de travail, y compris en mettant en place des mesures d'incitation pour encourager le secteur privé à adopter des pratiques davantage respectueuses de l'environnement.

35. S'agissant des nutriments, un représentant s'est déclaré favorable à la proposition tendant à fixer des cibles pour leur utilisation. D'autres, en revanche, ont exprimé des doutes sur cette démarche, estimant que de telles cibles devraient être fixées par les pays eux-mêmes ou dans le cadre de mécanismes contraignants ou d'arrangements régionaux, selon le cas, plutôt que dans le cadre du Programme d'action mondial.

36. La disponibilité de ressources est apparue comme un sujet de préoccupation essentiel. Un représentant a demandé aux pays développés de fournir une assistance financière ainsi que des techniques de traitement des eaux usées aux pays en développement. Un autre a appelé le secteur privé à investir dans des technologies respectueuses de l'environnement dans le cadre de l'économie verte. Un troisième s'est déclaré préoccupé par les incidences financières de la mise en œuvre du programme de travail, demandant que l'on fasse preuve de retenue financière. Il s'est félicité des efforts faits par le PNUE pour maintenir le tableau des effectifs au même niveau.

B. Projet de déclaration ministérielle

37. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur un document de séance contenant un projet de déclaration ministérielle.

38. Après un premier examen du projet de déclaration en plénière, les représentants ont convenu de constituer un groupe de rédaction présidé par le représentant des Philippines, pour mettre au point la version définitive de projet de déclaration qui serait soumis pour examen au segment de haut niveau.

VII. Questions diverses

39. Aucune autre question n'a été soulevée à ce titre.

VIII. Clôture du segment technique

40. Le segment technique a été déclaré clos à 17 h 50.

Deuxième partie: Segment de haut niveau

I. Ouverture du segment de haut niveau

41. Le segment de haut niveau a été ouvert le jeudi 26 janvier 2012 à 10 h 10. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Amina Mohamed, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et M. Ramon J.P. Paje, Secrétaire du Département de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines, au nom de M. Benigno Simeon Cojuangco Aquino III, Président des Philippines.

42. Dans son allocution, la Directrice exécutive adjointe a souhaité la bienvenue aux représentants et remercié le Gouvernement et le peuple philippins pour leur hospitalité. Elle a exprimé sa gratitude aux Gouvernements américain, italien, néerlandais, norvégien et suédois pour leur appui financier, qui avait notamment permis de faciliter la participation de représentants des pays en développement. La session en cours avait pour but de consolider les acquis obtenus à ce jour dans le cadre du Programme d'action mondial et de tracer la voie à suivre, tout en ayant présent à l'esprit l'objectif commun consistant à protéger l'environnement en favorisant la croissance durable. Elle a brièvement rappelé les progrès qui avaient été faits lors des précédentes sessions de la Réunion intergouvernementale, qui avaient conduit à faire porter l'accent aujourd'hui sur des efforts collectifs soutenus en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme au niveau national grâce à une gestion intégrée des zones côtières recourant à l'approche axée sur les résultats.

43. Bien que diverses initiatives visant à protéger les écosystèmes marins et côtiers aient été lancées au niveau mondial, les nutriments, le rejet des eaux usées et les débris marins étaient certains des facteurs qui continuaient de porter négativement atteinte à ces écosystèmes. De nouvelles approches conceptuelles s'imposaient, par exemple en explorant les liens entre la gestion des écosystèmes côtiers et l'économie verte, sachant que l'amélioration de la qualité de l'environnement

allait de pair avec le développement social et économique. Il fallait, pour un vaste programme de ce type, adopter une approche multipartite impliquant les gouvernements, le secteur privé, les établissements universitaires, la société civile et autres intéressés. Ces partenariats contribueraient à l'échange des meilleures pratiques, au transfert de technologies et à l'établissement de projets pilotes, avec l'appui du PNUE et du Programme d'action mondial. Cet appui serait facilité par la création, envisagée, d'un Bureau de représentants régionaux chargés de superviser la mise en œuvre du Programme durant la période intersessions. Pour conclure, elle a souligné que même si le monde traversait une grande période d'incertitude, notamment une tourmente financière, il conviendrait de ne pas oublier que la protection des écosystèmes fragiles et des espèces en diminution était tout aussi importante que la protection des économies fragiles.

44. Dans une déclaration lue par M. Paje, le Président des Philippines s'est félicité des discussions sérieuses et fructueuses qui s'étaient déroulées lors de la Conférence mondiale sur l'interdépendance entre les terres et les océans et lors du segment technique. La participation active de représentants d'un large éventail de secteurs, dont des scientifiques, des décideurs et des membres de la société civile, était essentielle pour la mise en œuvre réussie du Programme d'action mondial. Diverses solutions novatrices pour s'attaquer aux problèmes liés aux zones marines et côtières émergeaient de cet échange d'idées, tout comme des approches prometteuses, qui englobaient notamment la gestion des mers régionales et l'évaluation des services fournis par les écosystèmes marins et côtiers. Ces évolutions étaient de toute première importance au cours de la période précédant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendrait à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012. Le Fonds pour l'environnement mondial et les organismes des Nations Unies avaient un rôle majeur à jouer dans la formulation d'un programme rattachant la gestion en amont et en aval et l'élaboration d'un cadre de planification et de gestion des zones côtières fondé sur les écosystèmes et impulsé par les politiques. Il convenait d'adopter une optique plus souple abandonnant les anciennes divisions sectorielles pour être davantage axée sur le partenariat, notamment au niveau régional. En conclusion, il a fait observer que la déclaration ministérielle qui serait élaborée à l'issue de la réunion en cours incorporerait les engagements et principes énoncés dans le Programme d'action mondial et exprimerait la volonté de prendre les mesures nécessaires pour protéger le milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

II. Questions de politique générale liées à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial

45. Dans sa déclaration de politique générale, la Directrice exécutive adjointe a relevé que le Programme d'action mondial prescrivait tout particulièrement aux gouvernements d'en superviser la mise en œuvre à travers un examen intergouvernemental, à l'instar de celui qui avait lieu à la réunion en cours. Entre les réunions prévues, les gouvernements pouvaient toutefois examiner les questions émergentes entre les sessions, ce qui pourrait favoriser des actions plus coordonnées entre les pays dans l'exécution des responsabilités leur incombant dans le cadre du Programme. Bien que les gouvernements n'aient ménagé aucun effort pour mettre en œuvre le Programme, il importait, pour atteindre les objectifs communs, que les multiples parties prenantes ciblent leurs efforts pour obtenir des impacts tangibles bien spécifiques. Il était nécessaire de définir un rang de priorité pour atteindre ces objectifs et le programme de travail préconisait que la gestion des nutriments, les détritiques marins et le rejet des eaux usées reçoivent une attention particulière, étant donné qu'ils contribuaient à la dégradation du milieu marin et côtier et qu'il s'agissait-là de domaines dans lesquels les intérêts des parties prenantes convergeaient. Divers initiatives et programmes sur la gestion des zones côtières aux niveaux national et régional adoptaient de plus en plus les approches préconisées dans le Programme d'action mondial et ces efforts devaient être consolidés pour obtenir des résultats patents.

46. À l'issue de cette déclaration de politique générale, le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur la note du secrétariat consacrée aux orientations politiques pour la mise en œuvre du Programme d'action pour la période 2012-2016 (UNEP/GPA/IGR.3/3).

47. Au cours du débat qui a suivi, tous les représentants ayant pris la parole ont remercié le Gouvernement et le peuple philippins pour avoir accueilli la session en cours et pour leur hospitalité. De nombreux représentants ont appuyé sans réserve le Programme d'action mondial et approuvé le fait que le programme de travail fasse porter l'accent au cours des cinq prochaines années sur les trois sources principales de polluants : les nutriments, les détritiques marins et les eaux usées. Une représentante a fait remarquer que cela était en droite ligne avec la situation de son pays, qui traversait une période de difficultés économiques durant laquelle il était nécessaire de consacrer les ressources aux polluants qui constituaient la plus grande menace pour les zones côtières.

48. On s'est également félicité de l'importance accordée à l'instauration de partenariats en vue de promouvoir les priorités du programme de travail, la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités. Il a été noté qu'il fallait faire participer les principales parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, afin d'assurer la bonne mise en œuvre du programme. Un représentant a estimé que le Programme ne devrait pas fixer d'objectifs précis pour la réduction des effluents et demeurer non contraignant; il valait mieux définir les objectifs au niveau national ou dans le cadre d'accords régionaux.

49. Un certain nombre de représentants se sont déclarés satisfaits de la proposition de créer un bureau pour maintenir et superviser la mise en œuvre du Programme durant les périodes intersessions. Un représentant a préconisé de recourir au centre d'échange du Programme pour diffuser les principaux documents d'orientation, partager les meilleures pratiques et montrer les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme.

50. Plusieurs représentants ont cité des exemples de progrès accomplis dans leur pays, à savoir notamment l'élaboration d'une démarche économique verte pour s'attaquer à la pollution des côtes et l'intégration de la prévention de la pollution dans la planification nationale. Un représentant a appelé l'attention sur les avantages de l'économie verte en matière de recyclage des polluants et de réduction de la production de déchets. Un autre a exprimé son appui à l'Engagement de Honolulu, en préconisant de nouvelles mesures pour s'attaquer au problème des débris marins de plastique, par exemple en transformant ces déchets en ressource et en fixant des objectifs pour leur réduction.

51. D'autres représentants ont évoqué les difficultés auxquelles se heurtaient leurs pays pour s'attaquer à la dégradation de l'eau douce et des eaux côtières et marines. Certains, notamment des représentants de pays sans littoral, ont appelé à mieux gérer les sources d'approvisionnement en eau douce en amont, ainsi qu'il avait été recommandé à la Conférence mondiale sur l'interdépendance entre les terres et les océans. Plusieurs représentants de pays en développement ont soulevé la question de leur manque de moyens pour faire face à la pollution côtière résultant d'une urbanisation incontrôlée et du déversement de déchets toxiques, en appelant à conjuguer les efforts grâce à des partenariats et à une coopération pour trouver des solutions économiquement et écologiquement rationnelles. À cette fin, un représentant a recommandé que les banques régionales de développement participent aux sessions futures de la Réunion intergouvernementale. D'autres ont souligné la nécessité de former et d'éduquer et exprimé leur gratitude pour l'assistance dont ils avaient déjà bénéficié au titre du Programme dans ce domaine.

52. Un certain nombre de représentants ont appelé l'attention sur d'autres domaines auxquels ils souhaitaient que le Programme fasse une place plus large, tels que le lien entre la qualité de l'eau et son impact sur la santé humaine, qui soulevait un problème important et coûteux dans le monde entier; le déversement illégal de produits chimiques et de déchets dangereux, notamment de déchets nucléaires et de déchets électroniques, qui constituaient d'importantes sources de pollution; la pollution transfrontière émanant de sources telles que les mines; et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les zones marines via des sources d'eaux usées et d'eau douce.

53. Les représentants ont pris note des informations communiquées.

III. Programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour 2012–2016

54. Le représentant du secrétariat a décrit le projet de programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2012-2016 (UNEP/GPA/IGR.3/4).

55. Les représentants ont décidé que les éléments importants de ce document avaient été pris en compte comme il convient dans la déclaration ministérielle et que celle-ci servirait de guide au Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour l'élaboration de projets et d'activités.

IV. Adoption de la déclaration ministérielle

56. Le Président du groupe de rédaction créé durant le segment technique a présenté le projet de déclaration ministérielle.

57. La Déclaration de Manille sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, telle qu'adoptée, est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

V. Adoption du rapport de la session

58. Les représentants ont adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport distribué en séance, étant entendu que sa version définitive sera établie par le Rapporteur, en consultation avec le Président et avec l'aide du secrétariat.

VI. Clôture de la session

59. Après l'échange des courtoisies d'usage, la réunion a été déclarée close à 19 heures, le jeudi 26 janvier 2012.

Annexe

Déclaration de Manille sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

Nous, les représentants de 65 gouvernements et de la Commission européenne, forts du soutien et concours précieux des représentants des institutions financières internationales, des organisations internationales et régionales, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des autres parties prenantes et des grands groupes,

Réunis à Manille du 25 au 26 janvier 2012 à l'occasion de la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres,

Reconnaissant que tous les individus dépendent des océans et des côtes ainsi que de leurs ressources pour leur survie, leur santé et leur bien-être, qu'une proportion importante de la population mondiale est tributaire pour sa sécurité alimentaire et ses moyens d'existence du milieu côtier et des ressources marines, comme les poissons et les crustacés, se trouvant dans des zones côtières et estuariennes très productives,

Reconnaissant que les écosystèmes marins et côtiers, en particulier ceux des zones côtières de faible élévation et des petits États insulaires en développement, sont vulnérables face à l'élévation du niveau des mers, aux catastrophes naturelles liées au climat et à l'acidification des océans résultant des activités terrestres,

Conscients de la forte augmentation des nutriments, comme l'azote et le phosphore, entrant dans l'environnement mondial en raison de l'activité humaine et notant la gravité des problèmes environnementaux imputables à l'excès de nutriments, notamment l'eutrophisation des eaux côtières et l'appauvrissement en oxygène, ainsi que les dommages associés causés aux écosystèmes, à la biodiversité et à la qualité des eaux côtières,

Notant la croissance rapide des zones urbaines sur les côtes ainsi que le fait que les principales menaces pesant sur la santé, la productivité et la biodiversité du milieu marin découlent des activités menées par l'homme dans les zones terrestres,

Reconnaissant que les eaux usées, les polluants organiques persistants, les métaux lourds, les huiles (hydrocarbures), les nutriments, les sédiments et les débris marins, qu'ils soient transportés par les cours d'eau ou rejetés directement dans les zones côtières, entraînent de graves dommages pour la santé et le bien-être humains ainsi que pour les écosystèmes côtiers et marins et les denrées alimentaires et les services qu'ils fournissent,

Reconnaissant que les débris marins constituent un problème d'envergure mondiale dont l'incidence est sous-estimée et qu'ils menacent directement les habitats et les espèces des zones marines et côtières, la croissance économique, la santé et la sécurité humaines et les valeurs sociétales et qu'une proportion importante de ces débris sont générés par des activités terrestres; que le déplacement des débris et des débris, intensifié par les tempêtes, a des incidences importantes sur le milieu marin, tout comme les activités menées à bord des navires,

Reconnaissant également que le milieu marin est menacé, en particulier par la perte de biodiversité et d'écosystèmes marins, par les altérations physiques de la zone côtière, une mauvaise planification de l'utilisation des terres et les pressions économiques, notamment la destruction d'habitats d'importance vitale pour la préservation de la santé écosystémique, ainsi que des biens et services fournis par des écosystèmes tels que les récifs coralliens, les replats de marée, les deltas, les mangroves, les herbiers marins et les estuaires,

Reconnaissant en outre la valeur intrinsèque des écosystèmes marins, côtiers et d'eau douce et leurs liens avec le bien-être humain, de même que la nécessité d'une gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les efforts menés pour assurer la gestion efficace et durable des activités terrestres, notamment en prenant en compte la valeur des services écosystémiques dans les processus de planification,

Conscients que le Programme d'action mondial est un outil efficace pour intégrer les préoccupations environnementales dans les plans et stratégies de développement aux niveaux international, régional et national et, qu'en tant que tel, il contribue dans une large mesure à la

réalisation des objectifs convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Conscients de l'insuffisance des capacités dans les domaines scientifique et technologique et de la nécessité d'intégrer les services consultatifs en matière de recherche, d'éducation et de vulgarisation, en particulier dans les pays en développement, en tant qu'instruments du renforcement des capacités nécessaires pour pouvoir s'attaquer aux activités terrestres qui nuisent au milieu marin,

Reconnaissant l'importance des Conventions et des Plans d'action pour les mers régionales dans la lutte contre la dégradation accélérée des océans et des zones côtières de la planète et, à cet égard, dans l'implication des pays concernés dans des actions globales ou spécifiques concernant les sources et les activités terrestres, par le biais d'une gestion intégrée des zones côtières, entre autres,

Reconnaissant également la contribution importante apportée par les programmes pour les mers régionales, le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières internationales à la mise en œuvre du Programme d'action mondial,

Reconnaissant en outre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pendant la période 2007-2011 et, en particulier, la contribution du Bureau de coordination du Programme d'action mondial au Service des écosystèmes marins et d'eau douce de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Reconnaissant qu'il importe d'améliorer la qualité des eaux côtières et qu'il est nécessaire de renforcer la surveillance pour cerner les menaces pesant sur le milieu marin aux niveaux régional, national et local, comme l'y encourage le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques,

Reconnaissant que les débris ne sont pas à leur place dans la mer et *soulignant en conséquence* la pertinence de l'Engagement d'Honolulu approuvé à la cinquième Conférence internationale sur les débris marins, ainsi que de la Stratégie d'Honolulu,

Reconnaissant également les progrès significatifs accomplis par certains pays dans le renforcement des capacités tant humaines qu'institutionnelles et dans la mise au point de cadres législatifs, de politiques environnementales et d'instruments de marché dans le contexte d'un cadre réglementaire approprié qui protège l'intérêt public en vue de la gestion durable des pêcheries, des ressources marines et du milieu côtier,

Soulignant la nécessité de soutenir et de renforcer la capacité des pays en développement de gérer de façon durable les écosystèmes marins et côtiers dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités,

Conscients de l'importante contribution apportée par les partenariats multipartites, et notamment l'importance des partenariats public-privé ainsi que des partenariats entre organismes des Nations Unies, pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial et le respect des engagements intergouvernementaux contractés pour progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Soulignant l'importance des écosystèmes et de la biodiversité des zones marines et côtières pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en déterminant les causes profondes de la perte et de la destruction des écosystèmes marins et côtiers et en y remédiant, ainsi qu'en améliorant la gestion durable des zones côtières et marines,

Rappelant la Déclaration de Manado de 2009, la décision SS.XI/6 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les océans et d'autres initiatives mondiales visant à remédier à la perte et à la destruction des écosystèmes marins et côtiers ainsi que la nécessité d'assurer une conservation, une gestion et une utilisation durables à long terme des ressources biologiques marines et des habitats côtiers, notamment d'accroître la résilience climatique, d'assurer la sécurité alimentaire au niveau mondial et de réduire la pauvreté,

Reconnaissant l'importance de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012,

1. *Soulignons notre détermination* à mettre en œuvre le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres aux niveaux international, régional et national en tant qu'outil souple et efficace pour assurer la mise en valeur durable des océans, des côtes et des îles, ainsi que la santé et le bien-être humains;

2. *Résolvons de nous engager* en faveur d'une action globale, continue et modulable dans un cadre de gestion intégrée des zones côtières répondant aux priorités nationales et régionales respectives;
3. *Nous emploierons* à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action mondial en mettant l'accent sur les priorités définies pour la période 2012-2016 et *préconisons* des efforts supplémentaires ainsi que l'octroi de ressources financières volontaires suffisantes en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action mondial au cours de la période 2012-2016;
4. *Convenons* de nous impliquer activement et de redoubler d'efforts dans l'élaboration d'orientations, de stratégies ou de politiques d'utilisation durable des nutriments afin de les utiliser plus efficacement, avec les avantages économiques que cela comporterait pour toutes les parties prenantes, y compris les agriculteurs, et d'atténuer les impacts négatifs sur l'environnement grâce à l'élaboration et à la réalisation d'objectifs et de plans nationaux au cours de la période 2012-2016, selon que de besoin;
5. *Décidons* que le Bureau de coordination du Programme d'action mondial devrait, au cours de la période 2012-2016, axer ses travaux sur les nutriments, les détritiques et les eaux usées considérés comme les trois catégories de sources prioritaires, en recourant à des partenariats multipartites mondiaux, et *demandons* au Bureau de coordination d'élaborer son plan d'activité sur la base des orientations stratégiques ci-après :
 - a) *Décidons* de soutenir le développement plus poussé du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments et des partenariats multipartites régionaux et nationaux associés, ainsi que leurs activités, notamment la réalisation des évaluations convenues par le Partenariat et l'échange des meilleures pratiques entre les décideurs et les agriculteurs en tirant parti des services de vulgarisation et des services consultatifs;
 - b) *Décidons en outre* d'œuvrer avec toutes les parties concernées pour trouver des solutions et des initiatives innovantes face aux problèmes posés par les détritiques marins, notamment en partageant les meilleures pratiques, les informations techniques sur le renforcement des capacités et les moyens juridiques, politiques, communautaires, économiques et commerciaux pour prévenir, réduire et gérer ces détritiques, et *recommandons* la création d'un partenariat mondial sur les détritiques marins;
 - c) *Décidons* de soutenir la poursuite de l'élaboration du Partenariat mondial sur les eaux usées et de partager entre parties prenantes les informations, les leçons apprises et les meilleures pratiques en matière de gestion des eaux usées, notamment les technologies rationnelles inoffensives pour l'environnement et la biodiversité et les approches en matière d'économie, réutilisation et recyclage des ressources pour la protection de l'environnement, l'assainissement et la santé humaine, la lutte contre les changements climatiques et l'utilisation optimale des nutriments, de façon à susciter une action coordonnée, et *encourageons* de nouveaux investissements dans la gestion des eaux usées pour atteindre ces objectifs;
6. *Décidons également* d'envisager d'utiliser le Programme d'action mondial comme plateforme pour promouvoir la gestion des deltas en mettant en place des systèmes de coopération dans les deltas et entre eux et d'appuyer une proposition tendant à proclamer une année internationale des deltas dans un avenir proche;
7. *Décidons* d'améliorer la coopération et la coordination à tous les niveaux pour faire face aux problèmes concernant les océans, les côtes, les îles et les bassins versants connexes en recourant à la gestion intégrée des zones côtières et notamment en associant les parties prenantes et en élaborant des solutions novatrices pour améliorer ou résoudre les problèmes identifiés;
8. *Nous félicitons* du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques, pour renforcer l'évaluation scientifique périodique de l'état du milieu marin afin d'améliorer la base scientifique de l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et mondial;
9. *Décidons* de renforcer et promouvoir la mise en œuvre des Conventions et Plans d'action pour les mers régionales, et autres arrangements, accords et programmes régionaux et mondiaux pertinents portant sur la protection du milieu marin et côtier, en vue de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action mondial;
10. *Invitons* les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les groupes interinstitutions de l'Organisation des Nations Unies, tels que le mécanisme de coordination sur les questions touchant les océans et les zones côtières au sein du système des Nations Unies (ONU-Océans) et le mécanisme de coordination sur les ressources en eau (ONU-Eau), le Groupe des

Nations Unies pour le développement et les accords multilatéraux sur l'environnement pour renforcer l'intégration du Programme d'action mondial dans leurs politiques, plans et programmes, conformément à leurs mandats respectifs;

11. *Invitons également* le Fonds pour l'environnement mondial, les autres institutions de financement régionales et mondiales, les partenaires au développement et les pays donateurs à fournir des efforts coordonnés pour aider les pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition, à mettre en œuvre le Programme d'action mondial moyennant la fourniture d'un appui financier et technique et le renforcement des capacités;

12. *Exprimons notre satisfaction* pour les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour appuyer le Bureau de coordination du Programme d'action mondial et accélérer la mise en œuvre du Programme, et *sollicitons* l'apport de ressources extrabudgétaires additionnelles à l'appui des travaux du PNUE à cet égard;

13. *Prions* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de transmettre la présente déclaration politique au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement ainsi qu'à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à titre de contribution de la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action mondial aux délibérations sur le développement durable;

14. *Prions également* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de convoquer la quatrième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en 2016, en collaboration avec les organisations et institutions compétentes, et de demander l'appui du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement pour organiser cette session;

15. *Décidons* que les gouvernements fourniront des orientations techniques et politiques au Bureau de coordination du Programme d'action mondial pendant l'intersessions au cours de la période 2012-2016, selon que de besoin;

16. *Exprimons notre reconnaissance et nos remerciements* au Gouvernement et au peuple philippins pour avoir accueilli la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

Manille, le 26 janvier 2012.
